



RÉGION ACADÉMIQUE GUYANE

Liberté
Égalité
Fraternité

Cayenne, le 16 mars 2023

Le Délégué Académique au Numérique

à

Mesdames et Messieurs les Chefs d'établissement
Mesdames, Messieurs les RUPN

Objet : Projets numériques pédagogiques subventionnés par la DANE.

Délégation Académique au
Numérique Educatif

Affaire suivie par :

Gilles JARRY
gilles.jarry@ac-guyane.fr
DAN

Tél. : 05 94 27 22 31

Réf. : 22-23/xxx /GJ

BP 6011
97306 CAYENNE Cedex

La DANE dispose de crédits spécifiques pour le développement des usages du numérique dans les établissements scolaires. Des subventions sont accordées pour financer des projets pédagogiques numériques et soutenir les équipes pédagogiques engagées dans leur établissement. Toutefois cette impulsion de pratiques innovantes n'a pas pour vocation de se substituer aux prérogatives de la collectivité territoriale qui a en charge l'équipement des établissements

Pour cette année, l'objectif est d'expérimenter l'hybridation des enseignements au collège en accompagnant un échantillon de collèges de l'académie dans sa mise en œuvre.

Un projet similaire a été lancé en 2021 par la DNE, 15 lycées de Guyane sont engagés dans la mesure « hybridation des enseignements » inscrite dans le plan de relance. La volonté est d'étendre l'expérimentation au cycle 4 dans la perspective :

- de réaliser des cours en visioconférence, professeur ou/et élèves à distance ;
- de proposer le dispositif « devoirs faits » en ligne (e-devoirs faits) ;
- de favoriser des rencontres avec des intervenants extérieurs à distance ;
- de développer la liaison collège – lycée.

Au sein du collège, il s'agira d'équiper une salle de cours, de recenser une équipe pédagogique volontaire et engagée dans le projet. Un accompagnement des enseignants sera prévu pour la réalisation du projet.

Le budget indicatif par collège est fixé à : **5000 €**.

Ce courrier est accompagné d'une fiche de candidature intégrant la réponse à un cahier des charges qui devra être retournée par courrier électronique à dane@ac-guyane.fr avant le **25 avril 2023**.

La DANE est à votre entière disposition pour vous soutenir dans l'élaboration de votre projet, la définition des matériels à acquérir et la constitution de votre candidature.

Une commission rectorale se tiendra au mois de mai 2023 pour examiner les différentes candidatures en fonction des critères tels que :

- L'opportunité pour l'établissement ;
- Le bilan des actions engagées et des projets numériques précédents ;
- La dimension et la plus-value pédagogiques apportées par cette expérimentation ;
- L'implication des équipes dans le projet ;
- La capacité d'essaimage des usages du numérique.

Je vous remercie, par avance, de diffuser le plus largement cet appel à projets auprès de vos équipes pédagogiques.

Le Délégué Académique au Numérique



Gilles JARRY